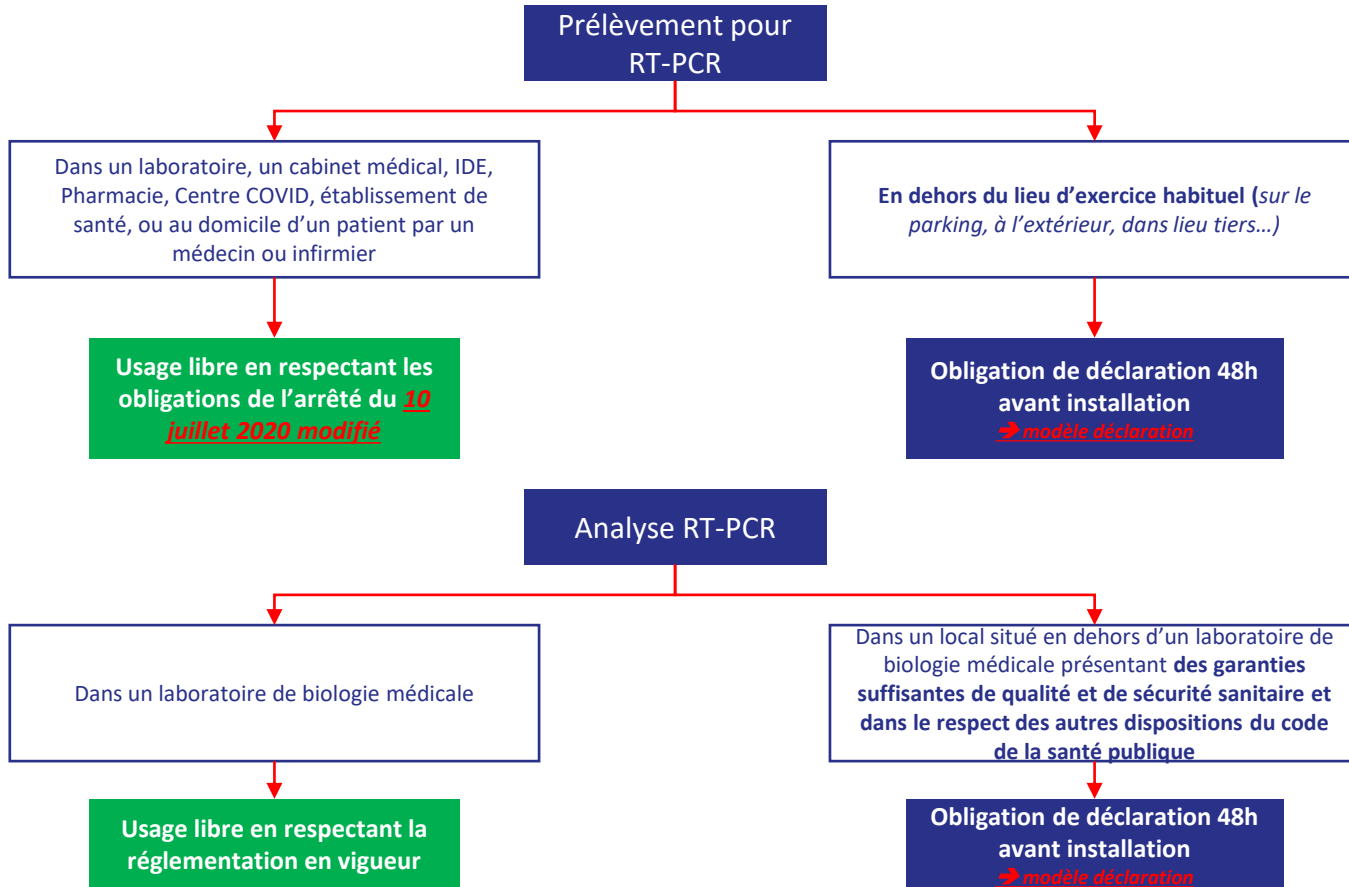


Test RT-PCR

Quand dois-je déclarer mon activité de prélèvements ou d'analyses RT-PCR ?



Réaliser un prélèvement pour RT-PCR en dehors d'un lieu d'exercice habituel :

1. Je télécharge le [modèle](#) de déclaration
2. Je le complète et le signe
3. Je l'adresse par e-mail 48h avant l'ouverture à l'ARS en mettant mon URPS en copie

Réaliser une analyse RT-PCR en dehors d'un laboratoire de biologie médicale :

1. Je télécharge le [modèle](#) de déclaration
2. Je le complète et le signe
3. Je l'adresse par e-mail 48h avant l'ouverture à l'ARS en mettant mon URPS en copie